



Sur votre agenda

Dimanche 7 décembre : Marché de Noël de 9h à 18h

Nombreux exposants dans les rues du village, animations gratuites pour les enfants organisées par la commune avec la participation des associations et des commerçants : Chamboule-tout, pêche aux canards, lancer de boules, jeux d'anneaux et de quilles suédoises, maquillages, promenades à poney, photos avec le père Noel, château gonflable, animation musicale ... et bien-sûr, dégustations des saveurs de Noël. Le marché ayant lieu dans le centre du Village, les stands occuperont la rue du Micocoulier, la place de l'église, la rue de la Fontaine et le bas des rues de la Vierge et du Verger, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles y seront interdits pendant la durée du marché. Nous vous remercions de votre compréhension.

Du 19 au 31 décembre : Concours des illuminations de Noël

Deux catégories « Maison et jardin » et « Façade et balcon ».

Trois prix pour chaque catégorie ; règlement et inscription au secrétariat de la mairie et aussi consultables sur le site de la commune.

Informations de l'association Reg'Arts :

Mercredis 10 et 17 décembre : ateliers d'initiation au dessin avec Sonja, dessinatrice de 14h à 17h, salle basse de la Servi, 12 personnes de 10 ans et plus.

Ateliers gratuits organisés par l'association Reg'arts

Samedi 13 décembre : rencontre avec Yannick Chavatier musicien professionnel

Salle basse de la Servi, de 14h à 17h pour des informations sur des ateliers de percussion, animés par Yannick et organisés par l'association Reg'arts.

Vous trouverez plus d'informations sur ces ateliers sur le site de la commune dans l'agenda de décembre. Pour vous inscrire : Reg.arts83@gmail.com ou 06 40 57 28 08

Lundi 15 décembre : Conseil municipal à 18h, salle des cérémonies

Mercredi 24 décembre : à 18h Messe de Noël à l'église du village, suivie d'un vin chaud offert par l'association « Coutumes et Traditions ».

Mercredi 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par l'association : « Amicale des Marronniers ». Il reste quelques places. Tel. Aline : 06 43 15 71 85

•••••
**Monsieur le Maire, son conseil municipal et les employés communaux vous souhaitent
de belles fêtes de fin d'année.**

Et, en avant première, pour le mois de janvier :

Dimanche 11 janvier : Vœux de Monsieur le Maire, salle des Llonnes à 18h.

Eau et assainissement : réorganisation de l'envoi des factures

La facture d'eau du 2nd semestre 2025 vous parviendra en janvier 2026, celle du 1^{er} semestre 2026 en juillet, et celle du 2nd semestre 2026 en janvier 2027.

Boîte aux lettres :

Veillez à ce que figurent sur vos boîtes aux lettres : **le n° dans la rue et le nom des habitants**.

Préparation de l'Echo Vinsois

Les présidents des associations sont invités, à envoyer textes et photographies sous la forme d'un fichier word (ou équivalent) au format A4 au plus tard le 15 décembre.

Les artisans et commerçants du village peuvent aussi demander la publication de leur carte de visite dans les mêmes délais.. Tout est à envoyer par mail, à accueil@vinssurcaramy.fr

RECENSEMENT de la population - 2026

Cette année, la commune de Vins-sur-Caramy réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 Janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération, puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Cette notice est indispensable, gardez-la précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **20 Janvier 2026** ?

Contactez la commune : **04.94.37.00.40**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la **population officielle de chaque commune**.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

*déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières pour son fonctionnement.

*définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

*identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le **secrétariat de la Mairie : 04.94.37.00.40**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, allez sur le-recensement-et-moi.fr.